

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU PAYS VAL DE LOIRE NIVERNAIS
(PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL)

SEANCE DU 28 JUIN 2023

N° de délibération : 18/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit juin à dix-huit heures, les membres du Comité du Pays Val de Loire Nivernais se sont réunis à Nevers, suite à une convocation qui leur a été adressée par le Président du Pays Val de Loire Nivernais, conformément aux articles L2121-10 et L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS	EN EXERCICE : 49 PRESENTS : 25 VOTANTS : 30
DATE DE LA CONVOCATION	21/06/2023
VOTE	POUR : 30 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Étaient présents :

Adrien AUFEVRE, Michel BARRIERE, Fabrice BERGER, Pierre BILLARD, Hicham BOUJLILAT, Sylvain COINTAT, Françoise CROTTET-FIGEAT, Christophe FRAGNY, François GAUTHERON, Rose-Marie GERBE, Eric GUYOT, Julien JOUHANNEAU, Isabelle KOZMIN, Raymond LE VAN, Jacques MERCIER, Rémy PASQUET, Yves RAVET, Christine VINGDIOLET et Anne WOZNIAK

Étaient présents en tant que suppléants :

Sylvie DUPART-MUZERELLE, Lucienne LAPERTOT, Patrick RAPEAU, Mahamadou SANGARE, Sophian SAOULI et Marie-Hélène TREFOUEL

Étaient représentés (pouvoirs) :

Sylvie CANTREL a donné pouvoir à Julien JOUHANNEAU
Manuel DE JESUS a donné pouvoir à Fabrice BERGER
Jean-Louis GUTIERREZ a donné pouvoir à Eric GUYOT
Céline MORINI a donné pouvoir à Mahamadou SANGARE
Denis THURIOT a donné pouvoir à Sophian SAOULI

Madame Christine VINGDIOLET est nommée secrétaire de séance.

OBJET : Décision modificative du budget n°1

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

La décision modificative n°1 du budget doit traduire budgétairement :

- Le rachat de 2 biens informatiques à l'association « Conseil de Développement Territorial du PETR Val de Loire Nivernais » (1 742 €)
- L'amortissement des immobilisations sur 2023 (1 789,50 €)

Le budget du Pays doit donc être modifié comme suit (*cf détails en annexe*) :

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Chap/art	Dépenses de fonctionnement	BP 2023	DM1	BP 2023 + DM1
011	Charges à caractère général	834 172,96 €	-	834 172,96 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	443 686 €	-	443 686 €
65	Autres charges de gestion courante	6 300 €	-	6 300 €
023	Virement à la section d'investissement	1 000 €	-	1 000 €
042	Dotations aux amortissements	-	+ 1 800 €	1 800 €
	Total dépenses de fonctionnement	1 285 158,96 €	+ 1 800 €	1 286 958,96 €
Chap/art	Recettes de fonctionnement	BP 2023	DM1	BP 2023 + DM1
74	Dotations et participations	1 016 418,48 €	-	1 016 418,48 €
74718	Etat	212 380,66 €	-	212 380,66 €
7472	Région	116 330,57 €	-	116 330,57 €
7473	Département	196 726 €	-	196 726 €
74751	Groupement de collectivités	203 371 €	-	203 371 €
74773	Fonds européens (FEADER)	278 360,25 €	-	278 360,25 €
7478	Autres organismes	9 250 €	+ 1 800 €	11 050 €
R002	Résultat de fonctionnement reporté	268 740,48 €	-	268 740,48 €
	Total recettes de fonctionnement	1 285 158,96 €	+ 1 800 €	1 286 958,96 €

SECTION D'INVESTISSEMENT				
Chap/art	Dépenses d'investissement	BP 2023	DM1	BP 2023 + DM1
21	Immobilisation corporelles	1 000 €	+ 1 800 €	2 800 €
	Total dépenses d'investissement	1 000 €	+ 1 800 €	2 800 €
Chap/art	Recettes d'investissement	BP 2023	DM1	BP 2023 + DM1
021	Virement de la section de fonctionnement	1 000 €	-	1 000 €
040	Amortissements des immobilisations	-	+ 1 800 €	1 800 €
	Total recettes d'investissement	1 000 €	+ 1 800 €	2 800 €

Après en avoir délibéré, le Comité syndical :

- approuve la décision modificative du budget.

Le Président,
Eric GUYOT



PREFECTURE DE LA NIEVRE
Reçu au : contrôle de légalité le

05 JUIL. 2023

Certifié exécutoire après transmission à la Préfecture et publication
Fait et délibéré en séance du 28 juin 2023